

# CONNAÎTRE

mes produits

Épargne bancaires

Optimiser la gestion de son budget, c'est aussi bien connaître les produits bancaires et assurantiels que nous détenons. Cartes de paiement, épargne, crédit, assurances etc. nous sommes souvent équipés mais pas toujours bien informés...

Pratique, la carte bancaire nous accompagne au quotidien pour les petits comme les gros achats. Mais toutes les cartes bancaires ne se ressemblent pas : services, coût, découvert maximum autorisé... Ces prestations dépendent de votre contrat.

### Les types de carte les plus fréquents :

- Carte de paiement : associée à un compte bancaire, elle permet de régler ses transactions et d'effectuer des retraits.
- Carte de crédit : carte de paiement qui permet d'obtenir une réserve d'argent et qui fonctionne sur le principe du crédit renouvelable. Elle permet d'effectuer des achats au comptant ou à crédit (aux conditions habituelles du crédit renouvelable) auprès des enseignes partenaires de l'établissement financier.

### Les différentes options :

- Le débit immédiat : Toutes les dépenses effectuées sont débitées du compte bancaire au fur et à mesure des paiements et retraits.
- Le débit différé : Toutes les dépenses effectuées avec la carte sont cumulées et débitées en une seule fois, à une date précise, en fin de mois ou au début du mois suivant.



Le recours au crédit nous concerne tous, que ce soit pour effectuer des travaux, pour s'équiper ou réaliser des projets importants. Toutefois, il doit être abordé avec précaution. Un prêt vous engage lors de sa souscription et doit être remboursé.

Avant de souscrire un crédit, vous devez connaître le coût total du crédit et vérifier votre capacité à rembourser les mensualités de crédit. Le prêt vous engage auprès de votre banque.

### L'OFFRE DE CRÉDIT : QU'EST CE QUE C'EST ? :

Le crédit est une «avance» qui vous permet de réaliser une dépense que vous ne pouvez assumer avec vos propres moyens (votre capital). Tout recours au crédit s'accompagne d'une offre préalable. Certains des éléments composant cette offre doivent attirer votre attention, comme par exemple :

- Le montant emprunté :

C'est la somme que vous choisissez et qui correspond à votre besoin de financement. On parlera aussi de capital.

- La durée :

C'est le nombre de mois durant lesquels vous choisissez de rembourser la somme empruntée.

- La mensualité :

C'est le montant qui sera prélevé chaque mois sur votre compte afin de rembourser le capital emprunté et les intérêts du crédit.

- Le TAEG :

Taux Annuel Effectif Global, il s'agit du taux d'intérêt qui intègre tous les frais associés au crédit (assurances, frais de dossier, ...) et qui rémunère le prêteur. Il est indispensable pour vous permettre de comparer les offres proposées par les organismes prêteurs.

- La nature du taux :

Le taux peut être fixe (il reste inchangé pendant toute la durée du prêt) ou variable/révisable (la variation est liée à l'évolution d'un ou plusieurs indices de référence. Le prêt à taux variable peut comprendre une période à taux fixe et des limites de variation). Il est moins facile de gérer son budget avec un taux variable.

- Montant total dû :

Dans le cadre d'un crédit à la consommation, ce montant représente le coût total du crédit à votre charge.

- Coût total du crédit :

C'est la somme des intérêts et de tous les frais liés à l'octroi du crédit (le cas échéant, frais de dossier, d'assurance, de courtage de garanties...).

- L'assurance emprunteur :

Facultative, l'assurance vous permet de garantir les remboursements du crédit en cas d'invalidité, de maladie et de perte d'emploi selon la formule choisie. Souvent méconnue, elle est pourtant un allié indispensable en cas de difficultés et permet de protéger vos proches.



## LES DIFFÉRENTS CRÉDITS : COMMENT S'Y RETROUVER ?

Il existe différents types de crédit. Avant de s'engager, il est important de comprendre quel crédit sera le plus adapté à vos besoins, à vos projets.

**Le crédit amortissable** (prêt personnel, crédit affectés, rachat de crédit) Pour ce type de crédit, le montant, la durée et les remboursements sont déterminés lors de sa mise en place, selon un échéancier. Les remboursements peuvent être fixes ou varier selon des clauses de révision clairement définies.

**Le crédit renouvelable** d'un an est une somme d'argent mise à disposition du client moyennant des intérêts sur la partie utilisée. Cette somme se renouvelle au fur et à mesure des remboursements du capital et devient réutilisable. Elle peut être remboursée à tout moment, en totalité ou en partie.



### Envie d'en savoir plus ?

Consulter notre glossaire en ligne !

Vous y retrouverez les termes bancaires les plus utilisés et pourrez ainsi vous familiariser avec l'univers du crédit et de l'assurance.

Lorsque l'on souscrit un crédit, il est important d'anticiper l'avenir. Et pour cela, peuvent être associées aux crédits, des assurances qui permettent de vous protéger.

Au delà du crédit, les organismes bancaires et financiers commercialisent des assurances avec des couvertures et garanties différentes. On distingue 2 grandes catégories :

- Les assurances de personnes (qui couvrent les personnes physiques contre les risques de décès ou d'invalidité).
- Les assurances des biens (qui protègent les équipements contre les risques de dommages involontaires).

**Voici quelques exemples d'assurance :**

- L'assurance Emprunteur : associée à un contrat de crédit, cette assurance est fortement conseillée, notamment pour couvrir les risques liés au décès et l'invalidité.
- L'assurance Accident de la vie : elle permet de se protéger contre les accidents pouvant survenir au cours de la vie privée, et ainsi bénéficier d'une indemnisation en cas de dommages corporels importants.
- L'assurance Garantie Moyen de paiement : elle couvre le vol et la perte des moyens de paiement (chèques et cartes bancaires), des papiers officiels, des clés et très souvent la non livraison et la non conformité des achats Internet.

**Même si la souscription à une assurance a un coût, il est important de l'envisager car dans certains cas, elle pourra se révéler très utile.**

Un solde positif en fin de mois est une épargne potentielle. Même si l'on préférerait conserver ce solde pour se faire plaisir, il est fortement conseillé de penser aussi à l'avenir. L'épargne peut se constituer petit à petit et avec des montants peu élevés.



Par ailleurs, les différentes solutions qui vous sont proposées aujourd'hui vous permettront de trouver le produit qui correspond le mieux à vos attentes.

## On distingue 3 grandes catégories d'épargne :

L'épargne de précaution :

Il s'agit généralement de petites sommes mises de côté en cas de coup dur (panne de véhicule ou d'électroménager, facture plus importante que prévue etc.).

Pour qu'elle soit facilement récupérable, il est conseillé de placer cette épargne sur des produits du type Livrets règlementés :

- livret A
- LDD (Livret de Développement Durable)
- LEP (Livret d'Épargne Populaire)

Une fois que cette épargne de précaution est constituée, il est alors temps de penser à l'épargne de projet et l'épargne retraite.

## L'épargne de projet :

L'épargne de projet est une épargne à moyen terme, elle est destinée à se constituer un capital afin de réaliser de futurs projets (achat d'un bien immobilier, travaux/rénovation etc.).

Pour mieux anticiper et y voir plus clair, il est important de déterminer le(s) type(s) de projet(s). Ainsi, il sera plus facile de choisir le placement adéquat, comme par exemple :

- le PEL (Plan Epargne Logement)

## L'épargne de retraite :

Cette épargne est davantage destinée à la construction d'une source de revenus complémentaires pour l'avenir. Elle est plus difficile à envisager car il est nécessaire de se projeter. A 30 ans, la retraite est très lointaine, à 40 ans, on se dit qu'il va falloir s'en occuper et à 50 ans, on réalise un peu tard qu'il faut épargner pour sa retraite. Le mieux est donc de commencer le plus tôt possible, les efforts financiers seront moins compliqués puisque l'on dispose de beaucoup de temps. Il s'agit donc d'une épargne à long terme et donc de placements bloqués tels que :

- Le contrats d'Assurance vie
- Le PEA (Plan d'Epargne Actions)
- Le PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire).



### Bon à savoir !

Avant de se constituer une épargne, il est nécessaire d'en déterminer l'objectif. C'est en fonction de cela que l'on va pouvoir choisir le placement le plus approprié.



Ce guide a été réalisé  
par  
**Oney**

Oney Bank

SA au capital de 50 601 985 € - RCS Lille métropole 546 380 197 - Siège social 40, avenue de  
Flandre 59170 Croix. Correspondance : CS 60006 - 59895 Lille cedex 9 - [www.oney.fr](http://www.oney.fr)

Chambre REgionale du SUrendettement Social  
Fédération Française des Associations Crésus

7 rue Sédillot - BP8 - 67064 Strasbourg - contact au 03 90 22 11 30 - [www.cresus.org](http://www.cresus.org)